



REPUBLIQUE TUNISIENNE

*MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, DE LA TECHNOLOGIE
ET DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES*

DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME

« POUR UNE CULTURE BREVET : EDITION 2005 »

Le Ministère de la Recherche Scientifique,
de la Technologie et du Développement des Compétences

Organise
trois ateliers de formation sous le thème :

« DE L'INVENTION AU BREVET »

Le 2 mai , Institut des Régions Arides de Médenine

Le 3 Mai, ISSAT Sousse

Le 4 Mai, la cité des Sciences, Tunis

OBJECTIFS

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie visant à instaurer les premiers jalons « d'une culture brevet » que le Ministère de la Recherche Scientifique, de la Technologie et du Développement des Compétences organise trois journées de formation en la matière.

Monsieur Karl Rackette, docteur ingénieur et conseiller en propriété industrielle en Allemagne, assurera cette formation au profit des chercheurs.

Cette formation a pour buts notamment de familiariser et d'initier les chercheurs aux aspects suivants :

- Qu'est ce qu'une invention brevetable ?
- Comment rédiger une demande de brevet ?
- Comment protéger une invention à l'INNORPI ?
- Comment protéger une invention à l'étranger ?

PROGRAMME DE FORMATION

- **08 h 30 – 09 h 00** : Accueil des participants et enregistrement.
- **09 h 00 – 10 h 00** : **Séance 1 : Qu'est ce qu'une invention brevetable ?**
 - Définition de l'invention brevetable ;
 - Conditions de brevetabilité selon la loi tunisienne et internationale :principe et exceptions

Karl Rackette
- **10 h 30 – 13 h 00** : **Séance 2 : Comment rédiger une demande de brevet ?**
 - Initiation aux techniques de rédaction des demandes de brevet ;
 - Exercices pratiques.

Karl Rackette
- **13 h 00 – 15 h 00** : Pause déjeuner.
- **15 h 00 – 15 h 30** : **Séance 3 : Comment protéger une invention à l'INNORPI ?**
 - Les formalités à suivre pour le dépôt d'une demande de brevet ;
 - Les incitations accordés par le ministère de la Recherche Scientifique, de la Technologie et du Développement des compétences.

Néfissa Chakroun
- **16 h 00 – 17 k 00** : **Séance 4 : Comment protéger une invention à l'étranger ?**
 - Au niveau régional ;
 - Au niveau international selon l'accord du PCT.

Karl Rackette
- **17 h 00 – 17 h 30** : Distribution des certificats de participation.

FICHE DE PARTICIPATION

Nom :

Prénom :

La journée : 2 Mai 3 Mai 4 Mai

Institution :

Numéro de tél. :

Adresse Electronique :

Domaine de recherche :

Pour de plus amples informations, contactez Madame Néfissa Chakroun, Conseiller des services publics au Ministère de la Recherche scientifique et de développement des compétences :

Tél : 71 843 612 ou 71 796 827

Fax : 71 796 165

Mail : nefissa.chakroun@serst.rnrt.tn ou nefissa@excite.com

Adresse : Ministère de la Recherche Scientifique, de la Technologie et du Développement des Compétences –Lotissement Ennassim 1073 Mont plaisir.